

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 485

21 février 2015

SOMMAIRE

Al Avocado & Cy S.C.A.	23254	Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.	23239
Al Avocado & Cy S.C.A.	23245	Iglu Software S.à r.l.	23240
A. Schwind Sàrl	23241	Imondial S.à r.l.	23279
Auriga Investors Luxembourg SPV S.A.	23259	International Administration Group (Lu- xembourg) S.à r.l.	23238
Blue Marine Ltd S.A.	23236	International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l.	23238
Dockery Participations S.A.	23280	Italianstyle S.A.	23237
Emilion S.C.A.	23280	IVA Global SICAV	23237
GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l.	23234	Jazz S.à r.l.	23236
Garage Jeannot SCHWEIG S.à.r.l.	23234	Jean-Marie JANS S.à r.l.	23237
GCG Manager S.A.	23235	JPJ Investissements S.A.	23239
GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.	23240	Juladatigo's International	23240
Green Space S.à r.l.	23235	Jupiter Merlin Funds	23239
Hasselblad Holding S.à r.l.	23235	Kebec S.A.	23251
Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l.	23234	Kochab S.A.	23240
Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l.	23236	Mitotech S.A.	23252
Hecker Holzbau S.à r.l.	23237	Montrachet S.A.	23277
Helen Holdings S.A.	23236	Saada Holdings S.A.	23269
Helix Offshore International S. à r.l.	23235	Siluxe Holding S.A.	23241
Holy Star S.à r.l.	23234	Viber Media S.à r.l.	23242
Holy Star S.à r.l.	23238		

Garage Jeannot SCHWEIG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 95.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011302/10.

(150013342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 153.583.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011322/10.

(150013186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Holy Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8230 Mamer, 47, rue Gaaschtbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 89.539.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2015011331/12.

(150013024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 159.026.

Résolutions prises par l'associé unique avec effet du 1^{er} janvier 2015

Avec effet du 1^{er} janvier 2015, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Approbation de la démission Mme. Jennika Temisa Enetiagi Lindholm comme gérante de la société avec effet du 1^{er} janvier 2015.
2. Approbation de la démission Mr. Kemal Akyel comme gérant de la société avec effet du 1^{er} janvier 2015.
4. Nomination de M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie B de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.
5. Nomination de Mme. Elena Hadjifyntani, née le 2 octobre 1974 à Odessa, Ukraine, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérante de la catégorie A de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.
6. Transfert du siège social de la société au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015011305/22.

(150012788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Green Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 16, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 50.789.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011314/10.

(150013253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

GCG Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.468.

Les comptes annuels au 24 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011307/10.

(150013174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Hasselblad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 165.598.

Les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015011321/13.

(150013009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Helix Offshore International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.487.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 juin 2013:

- Ancienne situation associé:

Helix Energy Solutions Group, Inc, Société à responsabilité limitée,

avec siège social au 400, North Sam Houston Parkway East, 77060 Houston- USA,

enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat sous le numéro 4M-925: 20 000 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

Helix Offshore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

avec siège social à 6, rue Eugene Ruppert L - 2453 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 177689: 20 000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Helix Offshore International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2015011328/21.

(150013302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Blue Marine Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 50.356.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 201501128/10.

(150012843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 153.587.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011323/10.

(150013205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Helen Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 janvier 2015.

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour copie conforme

JALYNE / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2015011340/14.

(150013284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 744.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.401.

Le 28 novembre 2014, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé EUCELIA INVESTMENTS S.A., détenant 1 500 parts sociales sur un total de 3 000 de la société JAZZ S.à r.l. a cédé:

- la totalité des parts sociale qu'elle détient à la société en commandite par actions de droit luxembourgeois IMMOVALOR S.C.A. ayant son siège social au 14, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.852.

De telle sorte qu'EUCELIA INVESTMENTS S.A. ne détient désormais plus aucune part sociale de JAZZ S.à r.l. et que la société IMMOVALOR S.C.A. détient désormais 1 500 parts sociales sur un total de 3 000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire / Expert-Comptable

Référence de publication: 2015011402/20.

(150013270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Italianstyle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 111-113, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 55.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011392/10.

(150013552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Hecker Holzbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34, Kierchestrooss.
R.C.S. Luxembourg B 179.194.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015011338/11.

(150013341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Jean-Marie JANS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 6, rue Dr. Herr.
R.C.S. Luxembourg B 107.819.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2014

Le soussigné,

Monsieur Jean-Marie JANS, gérant de la société Jean-Marie JANS Sàrl:

A pris en ce jour les décisions suivantes;

- Démission de Monsieur Jean-Marie JANS de son poste de gérant.
- Madame LOMMER Nadine, née le 21-06-1969 à Luxembourg demeurante à L-8818 Grevels, 33, rue Principale est nommée gérante technique à durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Jean-Marie JANS.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2014.

Jean-Marie JANS.

Référence de publication: 2015011396/16.

(150013144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

IVA Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.807.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
106, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Grand Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21.01.2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015011394/17.

(150013485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Holy Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8230 Mamer, 47, rue Gaaschtbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 89.539.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015011332/12.

(150013116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

International Administration Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 179.676.

EXTRAIT

Le Conseil de gérance, en date du 21 janvier 2015, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Prise d'acte de la démission de Monsieur Laurent Pecheur et de Monsieur Raymond Lee Page de leurs mandats respectifs de gérant de catégorie B et gérant de catégorie A, avec effet au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015011362/13.

(150013432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.205.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2015, 2LAC/2015/863, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l., (en liquidation)", inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 165.205, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 186 du 23 janvier 2012. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1562 du 21 juin 2012.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société Mayfair Trust S.à r.l., et au commissaire à la liquidation, la société Audit & Consulting Services S.à r.l., pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq (5) ans à partir de la date de la publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, à l'adresse suivante: 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011363/29.

(150012915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

JPJ Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 173.333.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2014 que la clôture de la liquidation de la société JPJ Investissements SA, en liquidation volontaire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.333 a été prononcée, et que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans à, L-6730 Grevenmacher, 6, Grand'Rue.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Le Liquidateur

Référence de publication: 2015011405/14.

(150012986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 134.131.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 1^{er} Décembre 2014 que:
PESTANA LUXEMBOURG, avec adresse au 58, Rue Charles Martel, L - 2134 Luxembourg, a transféré:
95,550 parts sociales ordinaires à HOTEIS DO ATLANTICO - Sociedade Imobiliaria e de Gestao de Hoteis, S.A. ayant pour adresse, Largo Antonio Nobre, 1, 9004-531, Funchal, Madeira, Portugal.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015011333/15.

(150012801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Jupiter Merlin Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 139.274.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 09 janvier 2015

Composition du conseil d'Administration:

- Il a été décidé de renouveler les mandats de Messieurs Adrian CREEDY, Jacques ELVINGER, Garth Lorimer TURNER, Patrick ZURSTRASSEN et Madame Paula MOORE en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2015.

- Il a été décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2015.

Au 09 janvier 2015 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Adrian CREEDY (Président du Conseil d'Administration)
- Monsieur Jacques ELVINGER
- Monsieur Garth Lorimer TURNER
- Monsieur Patrick ZURSTRASSEN
- Madame Paula MOORE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

JUPITER MERLIN FUNDS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015011407/25.

(150012830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Iglu Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 171.178,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 170.299.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011352/10.

(150012804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.484.

Les comptes annuels au 24 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011308/10.

(150013367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Kochab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 164.289.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 06 janvier 2015

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 18 rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015011421/13.

(150012641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Juladatigo's International, Société Anonyme.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 36B, An der Deckt.
R.C.S. Luxembourg B 140.215.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme JULADATIGO'S INTERNATIONAL, établie et ayant son siège social à L-9841 WAHLHAUSEN, 36B, an der Deckt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 140215.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles PETRY, juge des tutelles au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, Avocat à la Cour, demeurant à L-9227 DIEKIRCH, 6, Esplanade.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015011406/21.

(150013306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

A. Schwind Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.507.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015011046/11.

(150013340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Siluxe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 173.534.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Alain BEM, administrateur de société, demeurant au 214bis Avenue Daumesnil, 75012 Paris, France,

ici représenté par:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les représentants de la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommé: «le Mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «Siluxe Holding S.A.» une société anonyme établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 173 534, fut constituée suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 05 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 30 novembre 2013, sous le numéro 225 et page 10754 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) par action, chaque action se trouvant étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «Siluxe Holding S.A.», prédésignée. et déclare à cet effet expressément approuver les comptes intérimaires de la Société arrêtés au 30 décembre 2014.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les cent (100) actions ordinaires la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire du Mandant, connus du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdits représentants ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2015. Relation: EAC/2015/392. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015010913/59.

(150012163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Viber Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 184.956.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Viber Media Limited, a company governed by the laws of Cyprus, with registered office at Filiou Zannetou, 2, C & F Orogas Building, 1st floor, Katholiki, 3021, Limassol, Cyprus and registered under number HE 303929 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 12 December 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Viber Media S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed, of 3 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 668 of 14 March 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184956 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 14 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To cancel the nominal value of the shares in the Company so that the share capital of the Company be represented by twenty-five thousand (25,000) shares without nominal value.

2 To change the currency of the subscribed capital of the Company from United States dollars into Euros by applying the exchange rate published by Bloomberg on 8 December 2014, which exchange rate is one Euro (EUR 1.-) for one point two three one two United States dollars (USD 1.2312), and to subsequently convert the existing subscribed capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) into twenty thousand three hundred five Euros and thirty nine cents (EUR 20,305.39), each time represented by twenty-five thousand (25,000) shares without nominal value.

3 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of seven thousand eight hundred five Euros and thirty nine cents (EUR 7,805.39) so as to reduce it from its current amount of twenty thousand three hundred five Euros and thirty nine cents (EUR 20,305.39) to an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value and to allocate the amount of such capital reduction to a newly created free reserve of the Company.

4 To set the nominal value of the shares in the Company at an amount of one Euro (EUR 1.-) each, so that the share capital of the Company should be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the decisions to be taken pursuant to the above items of the agenda.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to cancel the nominal value of the shares in the Company so that the share capital of the Company be represented by twenty-five thousand (25,000) shares without nominal value.

Second resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from United States dollars into Euro by applying the exchange rate published by Bloomberg on 8 December 2014, which exchange rate is one Euro (EUR 1.-) for one point two three one two United States dollars (USD 1.2312), and to subsequently convert the existing subscribed capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) into twenty thousand three hundred five Euros and thirty nine cents (EUR 20,305.39), each time represented by twenty-five thousand (25,000) shares without nominal value.

Third resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of seven thousand eight hundred five Euros and thirty nine cents (EUR 7,805.39) so as to reduce it from its current amount of twenty thousand three hundred five Euros and thirty nine cents (EUR 20,305.39) to an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value and to allocate the amount of such capital reduction in an aggregate amount of seven thousand eight hundred five Euros and thirty nine cents (EUR 7,805.39) to a newly created free reserve of the Company to which any available profits, reserve or account of the Company may be allocated and which may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) (including by way of dividend or at the liquidation of the Company) and/or to allocate funds to the legal reserve.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to set the nominal value of the shares in the Company at an amount of one Euro (EUR 1.-) each, so that the share capital of the Company should be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twenty twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Viber Media Limited, une société régie par les lois de Chypre, dont le siège social est à Filiou Zannetou, 2, C & F Orogas Building, 1st floor, Katholiki, 3021, Limassol, Cyprus, immatriculée sous le numéro HE 303929 (l'«Associé»); représentée aux fins des présentes par Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2014.

Ladite procuration sera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Viber Media S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-

cinq mille dollars des États-Unis (USD 25.000,-), dont le siège social est au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 3 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 668 du 14 mars 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184956 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 14 octobre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Annulation de la valeur nominale des parts sociales dans la Société afin que le capital social de la Société soit représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans valeur nominale;

2 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société de dollars des États-Unis en Euros par application du taux de conversion publié par Bloomberg le 8 décembre 2014, ledit taux de conversion étant un Euro (EUR 1,-) pour un virgule deux trois un deux dollar des États-Unis (USD 1,2321), puis conversion du capital souscrit existant de la Société d'un montant de vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 25.000,-) en vingt mille trois cent cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 20.305,39,-), chaque fois représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans valeur nominale;

3 Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de sept mille huit cent cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 7.805,39) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille trois cent cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 20.305,39,-) à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, et allocation du montant d'une telle réduction de capital à une réserve libre nouvellement créée de la Société;

4 Fixation de la valeur nominale des parts sociales dans la Société à un montant d'un Euro (EUR 1,-) chacune, afin que le capital social de la Société soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

5 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à être adoptées sous les points ci-dessus du présent ordre du jour;

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'annuler la valeur nominale des parts sociales dans la Société afin que le capital social de la Société soit représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société de dollars des États-Unis en Euros par application du taux de conversion publié par la Bloomberg le 8 décembre 2014, ledit taux de conversion étant un euro (EUR 1,-) pour un virgule deux trois un deux dollar des États-Unis (USD 1,2321), puis conversion du capital souscrit existant de la Société d'un montant de vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 25.000,-) en vingt mille trois cent cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 20.305,39,-), chaque fois représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept mille huit cent cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 7.805,39) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille trois cent cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 20.305,39,-) à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale, et d'allouer le produit d'une telle réduction de capital d'un montant total de sept mille huit cent cinq euros et trente-neuf centimes (EUR 7.805,39) à une réserve libre nouvellement créée de la Société à laquelle tout profit disponible, toute réserve ou tout compte de la Société peut être alloué et qui pourra être utilisée pour régler le prix des actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour absorber toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions au bénéfice des associés (y compris par le biais de dividendes ou à la liquidation de la Société) et/ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de fixer la valeur nominale des parts sociales dans la Société à un montant d'un Euro (EUR 1,-) chacune, afin que le capital social de la Société soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2014. REM/2014/2776. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010286/167.

(150011476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Al Avocado & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.510.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Al Avocado & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.510, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated 31 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 21 December 2013, number 3264, page 156660, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned, dated December 23, 2014, not yet published in the Mémorial C.

The meeting (the "Meeting") is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To waive the convening notices.

2. To convert one hundred forty-four thousand six hundred seventy-three (144,673) preference B shares, subdivided into (i) 36,168 preference B shares 1, (ii) 36,168 preference B shares 2, (iii) 36,168 preference B shares 3 and (iv) 36,169 preference B shares 4 of the existing twenty-five million six hundred sixty-one thousand five hundred and six (25,661,506) preference B shares, held by "Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l.", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.391, in the share capital of the Company, into one hundred forty-four thousand six hundred seventy-three (144,673) hurdle B shares (the "Converted Preference B Shares").

3. To increase the Company's share capital by an amount of two hundred eighty-seven thousand eight hundred ninety nine Euro and twenty-seven cents (EUR 287,899.27), so as to raise it from its present Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2014 No 37 483 amount of one million eight thousand five hundred fifty-nine Euro and seventy cents (EUR 1,008,559.70) up to one million two hundred ninety-six thousand four hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,296,458.97) by the issue of twenty-eight million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred twenty-seven (28,789,927) new hurdle B shares (collectively referred as the "New Hurdle B Shares I"), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid through the re-allocation of a portion of the existing share premium linked to the Converted

Preference B Shares, into the equity, for a global amount of two hundred eighty-seven thousand eight hundred ninety nine Euro and twenty-seven cents (EUR 287,899.27) to be then entirely allocated to the share capital of the Company.

4. To increase the Company's share capital by an amount of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000.00), so as to raise it from its present amount (following the above capital increase) of one million two hundred ninety-six thousand four hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,296,458.97) up to one million three hundred fifty-three thousand four hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,353,458.97) by the issue of five million seven hundred thousand (5,700,000) new hurdle A shares (collectively referred as the "New Hurdle A Shares"), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid through the re-allocation of EUR 0.95 of the existing share premium linked to the hurdle A shares issued by the Company into the equity, for a global amount of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000.00) to be then entirely allocated to the share capital of the Company.

5. To increase the Company's share capital by an amount of seventeen thousand one hundred Euro (EUR 17,100.00), so as to raise it from its present amount (following the above capital increase) of one million three hundred fifty-three thousand four hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,353,458.97) up to one million three hundred seventy thousand five hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,370,558.97) by the issue of one million seven hundred and ten thousand (1,710,000) new hurdle B shares (collectively referred as the "New Hurdle B Shares II"), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to be paid through the re-allocation of EUR 0.95 of the existing share premium linked to the hurdle B shares issued by the Company into the equity, for a global amount of seventeen thousand one hundred Euro (EUR 17,100.00) to be then entirely allocated to the share capital of the Company.

6. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

7. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the present Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to each of them in advance and declare that no convening notices were necessary.

Second resolution

The meeting of the Shareholders resolves to convert one hundred forty-four thousand six hundred seventy-three (144,673) preference B shares, subdivided into (i) 36,168 preference B shares 1, (ii) 36,168 preference B shares 2, (iii) 36,168 preference B shares 3 and (iv) 36,169 preference B shares 4 of the existing twenty-five million six hundred sixtyone thousand five hundred and six (25,661,506) preference B shares, held by "Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l.", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.391, duly represented, in the share capital of the Company into one hundred forty-four thousand six hundred seventy-three (144,673) hurdle B shares (the "Converted Preference B Shares").

Third resolution

The meeting of the Shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred eighty-seven thousand eight hundred ninety nine Euro and twenty-seven cents (EUR 287,899.27), so as to raise it from its present amount of one million eight thousand five hundred fifty-nine Euro and seventy cents (EUR 1,008,559.70) up to one million two hundred ninety-six thousand four hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,296,458.97) by the issue of twenty-eight million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred twenty-seven (28,789,927) new hurdle B shares (collectively referred as the "New Hurdle B Shares I"), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

Subscription / Payment

The twenty-eight million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred twenty-seven (28,789,927) New Hurdle B Shares I are subscribed by "Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed, represented by Mrs Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy hereto annexed and paid in through the re-allocation of a portion of the existing share premium linked to the Converted Preference B Shares into the Company's equity account, for a global amount of

two hundred eighty-seven thousand eight hundred ninety nine Euro and twenty-seven cents (EUR 287,899.27) and entirely allocated to the share capital of the Company.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

Fourth resolution

The meeting of the Shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000.00), so as to raise it from its present amount (following the above capital increase) of one million two hundred ninety-six thousand four hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,296,458.97) up to one million three hundred fifty-three thousand four hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,353,458.97) by the issue of five million seven hundred thousand (5,700,000) new hurdle A shares (collectively referred as the "New Hurdle A Shares"), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

Subscription / Payment

The five million seven hundred thousand (5,700,000) New Hurdle A Shares are subscribed by "Poolco B.V.", a private company with limited liability, organised under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and address at 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, Prins Bernhardplein 200, represented by Mrs Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy hereto annexed, and paid in through the re-allocation of EUR 0.95 of the existing share premium linked to the hurdle A shares into the Company' equity account, for a global amount of fifty-seven thousand Euro (EUR 57,000.00) and entirely allocated to the share capital of the Company.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

Fifth resolution

The meeting of the Shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventeen thousand one hundred Euro (EUR 17,100.00), so as to raise it from its present amount (following the above capital increase) of one million three hundred fiftythree thousand four hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,353,458.97) up to one million three hundred seventy thousand five hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,370,558.97) by the issue of one million seven hundred and ten thousand (1,710,000) new hurdle B shares (collectively referred as the "New Hurdle B Shares II"), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

Subscription / Payment

The one million seven hundred and ten thousand (1,710,000) New Hurdle B Shares II are subscribed by Poolco B.V., prenamed and paid in through the re-allocation of EUR 0.95 of the existing share premium linked to the hurdle B shares into the Company' equity account, for a global amount of seventeen thousand one hundred Euro (EUR 17,100.00) and entirely allocated to the share capital of the Company.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

Sixth resolution

The meeting of the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increases, which shall now be read as follows:

5. Share capital.

5.1.1 The Company has a share capital of one million three hundred seventy thousand five hundred fifty-eight Euro and ninety-seven cents (EUR 1,370,558.97) represented by one hundred thirty-seven million fifty-five thousand eight hundred ninety-seven (137,055,897) shares, each having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each and divided into:

(i) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 1 (the "Ordinary Shares 1") subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 1 (the "Ordinary A Shares 1") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 1 (the "Ordinary B Shares 1");

(ii) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 2 (the "Ordinary Shares 2"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 2 (the "Ordinary A Shares 2") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 2 (the "Ordinary B Shares 2");

(iii) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 3 (the "Ordinary Shares 3"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 3 (the "Ordinary A Shares 3") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 3 (the "Ordinary B Shares 3"); and

(iv) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 4 (the "Ordinary Shares 4"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 4

(the “Ordinary A Shares 4”) and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 4 (the “Ordinary B Shares 4” and all together the “Ordinary Shares”);

5.1.2 Thirty-six million seven hundred thirty-four thousand and six hundred (36,734,600) hurdle shares (the “Hurdle Shares”) subdivided into six million (6,000,000) hurdle shares A (the (the “Hurdle Shares A”) and thirty million seven hundred thirty-four thousand and six hundred (30,734,600) hurdle shares B (the (the “Hurdle Shares B”);

5.1.3 (i) six million four hundred fifty-three thousand two hundred and eleven (6,453,211) preference shares 1 (the “Preference Shares 1”), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 1 (the “Preference A Shares 1”) and six million three hundred seventy-nine thousand two hundred and eight (6,379,208) preference B shares 1 (the “Preference B Shares 1”);

(ii) six million four hundred fifty-three thousand two hundred and eleven (6,453,211) preference shares 2 (the “Preference Shares 2”), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 2 (the “Preference A Shares 2”) and six million three hundred seventy-nine thousand two hundred and eight (6,379,208) preference B shares 2 (the “Preference B Shares 2”);

(iii) six million four hundred fifty-three thousand two hundred and twelve (6,453,212) preference shares 3 (the “Preference Shares 3”), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 3 (the “Preference A Shares 3”) and six million three hundred seventy-nine thousand two hundred and nine (6,379,209) preference B shares 3 (the “Preference B Shares 3”); and

(iv) six million four hundred fifty-three thousand two hundred and eleven (6,453,211) preference shares 4 (the “Preference Shares 4”), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 4 (the “Preference A Shares 4”) and six million three hundred seventy-nine thousand two hundred and eight (6,379,208) preference B shares 4 (the “Preference B Shares 4” and all together the “Preference Shares”); and

5.1.4 one hundred (100) management shares (the “Management Shares”).

The Management Shares are held by Al Avocado S.à r.l., as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Al Avocado & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.510, constituée suivant acte notarié en date du 31 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 21 décembre 2013, numéro 3264, page 156660. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C.

L’assemblée (l’«Assemblée») est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renoncer aux convocations.

2. Convertir cent quarante-quatre mille six cent soixante-treize (144.673) actions préférentielles B, subdivisées en (i) 36.168 actions préférentielles B1, (ii) 36.168 actions préférentielles B2, (iii) 36.168 actions préférentielles B3 et (iv) 36.168 actions préférentielles B4 des vingt-cinq millions six cent soixante et une cinq cent six (25.661.506) actions préférentielles B, détenues par Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.391,

dans le capital social de la Société, en cent quarante-quatre mille six cent soixante-treize (144.673) actions de rendement B (les «Actions Préférentielles B Converties»).

3. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cents quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept centimes (EUR 287.899,27), afin de le porter de son montant actuel d'un million huit mille cinq-cents cinquante-neuf euros et soixante-dix centimes (EUR 1.008.559,70) jusqu'à un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.296.458,97) par l'émission de vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-sept (28.789.927) nouvelles actions de rendement B (les «Nouvelles Actions de Rendement B I»), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et devant être payées par une réallocation d'une portion de la prime d'émission existante liée aux Actions Préférentielles B Converties, en equity, pour un montant total de deux cents quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept centimes (EUR 287.899,27), alloué ensuite entièrement au capital social de la Société.

4. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.296.458,97) jusqu'à un million trois cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.353.458,97) par l'émission de cinq millions sept cent mille (5.700.000) nouvelles actions de rendement A (les «Nouvelles Actions de Rendement A»), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et devant être payées par une réallocation de quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 0.95) de la prime d'émission existante liée aux actions de rendement A émises par la Société, en equity, pour un montant total de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,00), alloué ensuite entièrement au capital social de la Société.

5. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-sept mille cent euros (EUR 17.100,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.353.458,97) jusqu'à un million trois cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.370.558,97) par l'émission d'un million sept cent dix mille (1.710.000) nouvelles actions de rendement B (les «Nouvelles Actions de Rendement B II»), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et devant être payées par une réallocation de quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 0.95) de la prime d'émission existante liée aux actions de rendement B émises par la Société, en equity, pour un montant total de dix-sept mille cent euros (EUR 17.100,00), alloué ensuite entièrement au capital social de la Société.

6. Modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société.

7. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'Assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société est représenté au moment de l'Assemblée, l'assemblée des Actionnaires renoncent aux convocations, les Actionnaires ici représentés se considèrent eux-mêmes dûment convoqués et déclarent avoir pris parfaitement connaissance de l'agenda de l'Assemblée, lequel ayant été communiqué à chacun d'entre eux en avance, ceux-ci ayant déclaré qu'aucune convocation n'était nécessaire.

Seconde résolution

L'assemblée des Actionnaires décide de convertir cent quarante-quatre mille six cent soixante-treize (144.673) actions préférentielles B, subdivisées en (i) 36.168 actions préférentielles B1, (ii) 36.168 actions préférentielles B2, (iii) 36.168 actions préférentielles B3 et (iv) 36.168 actions préférentielles B4 des vingt-cinq millions six cent soixante et une cent six (25.661.506) actions préférentielles B, détenues par Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.391, dans le capital social de la Société, en cent quarante-quatre mille six cent soixante-treize (144.673) actions de rendement B (les «Actions Préférentielles B Converties»).

Troisième résolution

L'assemblée des Actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cents quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept centimes (EUR 287.899,27), afin de le porter de son

montant actuel d'un million huit mille cinq-cents cinquante-neuf euros et soixante-dix centimes (EUR 1.008.559,70) jusqu'à un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.296.458,97) par l'émission de vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-sept (28.789.927) nouvelles actions de rendement B (les «Nouvelles Actions de Rendement B I»), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Souscription / Paiement

Les vingt-huit millions sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-sept (28.789.927) Nouvelles Actions de Rendement B I sont souscrites par «Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l.», précitée, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, et payées par une réallocation d'une portion de la prime d'émission existante liée aux Actions Préférentielles B Converties, en equity, pour un montant total de deux cents quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-sept centimes (EUR 287.899,27) et entièrement alloué au capital social de la Société.

Les autres Actionnaires renonçant à leurs droits préférentiels de souscription.

Quatrième résolution

L'assemblée des Actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.296.458,97) jusqu'à un million trois cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.353.458,97) par l'émission de cinq millions sept cent mille (5.700.000) nouvelles actions de rendement A (les «Nouvelles Actions de Rendement A»), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Souscription / Paiement

Les cinq millions sept cent mille (5.700.000) Nouvelles Actions de Rendement A sont souscrites par «Poolco B.V.», une société privée à responsabilité limitée, organisée d'après les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Amsterdam, Pays-Bas et dont l'adresse est 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, Prins Bernhardplein 200, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée et payées par une réallocation de quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 0,95) de la prime d'émission existante liée aux actions de rendement A émises par la Société, en equity, pour un montant total de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,00) et entièrement alloué au capital social de la Société.

Les autres Actionnaires renonçant à leurs droits préférentiels de souscription.

Cinquième résolution

L'assemblée des Actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-sept mille cent euros (EUR 17.100,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.353.458,97) jusqu'à un million trois cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.370.558,97) par l'émission d'un million sept cent dix mille (1.710.000) nouvelles actions de rendement B (les «Nouvelles Actions de Rendement B II»), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Souscription/Paiement

Les un million sept cent dix mille (1.710.000) Nouvelles Actions de Rendement B II sont souscrites par Poolco B.V., précitée et payées par une réallocation de quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 0,95) de la prime d'émission existante liée aux actions de rendement B émises par la Société, en equity, pour un montant total de dix-sept mille cent euros (EUR 17.100,00) et entièrement alloué au capital social de la Société.

Les autres Actionnaires renonçant à leurs droits préférentiels de souscription.

Sixième résolution

Suite aux augmentations du capital ci-dessus, l'assemblée des Actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui devra dès lors être lu comme suit:

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent soixante-dix mille cinq cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.370.558,97) représenté par cent trente-sept millions cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (137.055.897) actions ayant une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, réparties comme suit:

5.1.1 (i) dix-huit millions six cent vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 1 (les «Actions Ordinaires 1») subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A1 (les «Actions Ordinaires A1») et dix-huit millions cinq cent quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B1 (les «Actions Ordinaires B1»);

(ii) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 2 (les «Actions Ordinaires 2») subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A2 (les «Actions Ordinaires A2») et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B2 (les «Actions Ordinaires B2»);

(iii) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 3 (les «Actions Ordinaires 3») subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A3 (les «Actions Ordinaires A3») et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B3 (les «Actions Ordinaires B3»); et

(iv) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 4 (les «Actions Ordinaires 4») subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A4 (les «Actions Ordinaires A4») et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B4 (les «Actions Ordinaires B4», ensemble les «Actions Ordinaires»);

5.1.2 trente-six millions sept cent trente-quatre mille six cent (36.734.600) actions de rendement (les «Actions de Rendement») subdivisées six millions (6.000.000) actions de rendement A (les «Actions de Rendement A») et trente million sept cent trente-quatre mille six cent (30.734.600) actions de rendement B (les «Actions de Rendement B»);

5.1.3 (i) six millions quatre cent cinquante-trois mille deux cent onze (6.453.211) actions préférentielles 1 (les «Actions Préférentielles 1»), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A1 (les «Actions Préférentielles A1») et six millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (6.379.208) actions préférentielles B1 (les «Actions Préférentielles B1»);

(ii) six millions quatre cent cinquante-trois mille deux cent onze (6.453.211) actions préférentielles 2 (les «Actions Préférentielles 2»), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A2 (les «Actions Préférentielles A2») et six millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (6.379.208) actions préférentielles B2 (les «Actions Préférentielles B2»);

(iii) six millions quatre cent cinquante-trois mille deux cent douze (6.453.212) actions préférentielles 3 (les «Actions Préférentielles 3»), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A3 (les «Actions Préférentielles A3») et six millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent neuf (6.379.209) actions préférentielles B3 (les «Actions Préférentielles B3»); et

(iv) six millions quatre cent cinquante-trois mille deux cent onze (6.453.211) actions préférentielles 4 (les «Actions Préférentielles 4»), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A4 (les «Actions Préférentielles A4») et six millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (6.379.208) actions préférentielles B4 (les «Actions Préférentielles B4», ensemble les «Actions Préférentielles»); et

5.1.4 cent (100) actions de commandité (les «Actions de Commandités»).

Les Actions de Commandité sont détenues par Al Avocado S.à r.l., actionnaire commandité.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18607. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015010408/365.

(150012076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Kebec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.156.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner en tant que Commissaire aux Comptes de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Eric HERREMANS.

Référence de publication: 2015011414/10.

(150012765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH” a company incorporated and existing under the laws of Russia, established and having its registered office at 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscow, Russia, registered in accordance with laws of the Russian Federation under principal state registration number 1097746327051,

here represented by Mrs Tanja BERNAT, employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Moscow (Russia), on December 12, 2014.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Shareholder”) of “MITOTECH S.A.” (the “Company”) a “société anonyme”, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149129 and incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on 29 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2331 of 30 November 2009. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 22 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 07 November 2014, under number 3288.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-) so as to raise it from its current amount of seven million eight hundred and forty-six thousand four hundred US Dollars (USD 7,846,400.-) up to seven million nine hundred and ninety-six thousand four hundred US Dollars (USD 7,996,400.-) by the creation, the issue and the subscription of fifteen thousand (15,000) new shares of a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment:

The Shareholder declared to subscribe to the increase of capital.

The increase of capital has been entirely paid up by a contribution in cash, so that the aggregate amount of one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of eight hundred and forty-one thousand eight hundred seventy US Dollars (USD 841,870.-), so as to raise it from its current amount of seven million nine hundred and ninety-six thousand four hundred US Dollars (USD 7,996,400.-) up to eight million eight hundred and thirty-eight thousand two hundred seventy US Dollars (USD 8,838,270.-) by the creation, the issue and the subscription of eighty-four thousand one hundred and eighty-seven (84,187) new shares of a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each having the same rights and obligations.

Subscription and payment:

The Shareholder declared to subscribe to the increase of capital.

The increase of capital has been partly paid in so that the amount of four hundred and eighty thousand US Dollars (USD 480,000.-) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of the article 6 of the Articles of Incorporation of the Company will be amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. (first paragraph). “The corporate capital is fixed at eight million eight hundred and thirty-eight thousand two hundred seventy US Dollars (USD 8,838,270.-) divided into eight hundred and eighty-three thousand eight hundred and twenty-seven (883,827) shares of ten US Dollars (USD 10.00) each.”

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to confer all powers to the Board of Directors of the Company in order to make all the necessary amendments in the shareholders' register of the Company.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with Us the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

«LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH», une société constituée et existant sous les lois de la Russie, établie et ayant son siège social au 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscou, Russie, enregistrée suivant les lois de la Fédération Russe sous le numéro 1097746327051,

ici représentée par Madame Tanja BERNAT, employée privée, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Moscou (Russie), le 12 décembre 2014.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de "MITOTECH S.A." (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 149129 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2331 du 30 novembre 2009. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 22 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 07 novembre 2014, sous le numéro 3288.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cent cinquante mille US Dollars (USD 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions huit cent quarante-six mille quatre cents US Dollars (USD 7.846.400,-) à un montant de sept millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cents US Dollars (USD 7.996.400,-) par la création, l'émission et la souscription de quinze mille (15,000) actions nouvelles de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'Actionnaire décide de souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par un apport en numéraire, de sorte que la somme totale de cent cinquante mille US Dollars (USD 150.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant d'un huit cent quarante-et-un mille huit cent soixante-dix US Dollars (USD 841.870,-), pour le porter de son montant actuel de sept millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cents US Dollars (USD 7.996.400,-) à huit millions huit cent trente-huit mille deux cent soixante-dix US Dollars (USD 8.838.270,-) par la création, l'émission et la souscription de quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-sept (84.187) actions nouvelles de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire unique décide de souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est partiellement libérée en numéraire, de sorte que la somme d'un quatre cent quatre-vingt mille US Dollars (USD 480.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à huit millions huit cent trente-huit mille deux cent soixante-dix US Dollars (USD 8.838.270,-) divisé en huit cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-sept (883.827) actions de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Société afin de modifier le registre des actionnaires de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. BERNAT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17894. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015009988/134.

(150011180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Al Avocado & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.510.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Al Avocado & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.510, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated 31 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 21 December 2013, number 3264, page 156660, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated March 17th, 2014, published in the Mémorial C dated 3 June 2014, number 1416, page 67932.

The meeting (the "Meeting") is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To waive the convening notices.
2. To waive the stapling condition as set out in the definition section of the Company' articles of incorporation.

3. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of one million one hundred thousand (1,100,000) preference B shares, subdivided into two hundred seventy-five thousand (275,000) preference B shares 1, two hundred seventy-five thousand (275,000) preference B shares 2, two hundred seventy-five thousand (275,000) preference B shares 3 and two hundred seventy-five thousand (275,000) preference B shares 4 (the “Repurchased Shares”), each such shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), held by “Blue Rain B.V.”, a private company with limited liability, organised under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and address at 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, Prins Bernhardplein 200, number Trade Register 60200642, for an aggregate redemption price of eleven million Euro (EUR 11,000,000.00) (the “Redemption Price”) to be settled in kind.

4. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of eleven thousand Euro (EUR 11,000.00) so as to bring it from its present amount of one million nineteen thousand five hundred fifty-nine Euro and seventy cents (EUR 1,019,559.70) down to one million eight thousand five hundred fifty-nine Euro and seventy cents (EUR 1,008,559.70) by cancellation of the Repurchased Shares.

5. To amend article 5.1 of the Company’s articles of incorporation.

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the present Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to each of them in advance and declare that no convening notices were necessary.

Second resolution

The shareholders’ meeting resolves, to waive the stapling condition which is set out under the definition section of the Company’ articles of incorporation and which state that:

- the Preference A Shares 1 could only be redeemed together with the Preference B Shares 1;
- the Preference A Shares 2 could only be redeemed together with the Preference B Shares 2;
- the Preference A Shares 3 could only be redeemed together with the Preference B Shares 3; and
- the Preference A Shares 4 could only be redeemed together with the Preference B Shares 4.

For the avoidance of doubt it should be noted that such waiver to the stapling condition would only apply to the redemption of shares as stated under the third resolution below and that any future repurchases/redemption of shares issued by the Company be all done under the agreed stapling mechanism as set out under the Company’ articles of incorporation, if possible.

Third resolution

The shareholders’ meeting resolves to acknowledge and approve the repurchase by the Company of one million one hundred thousand (1,100,000) Preference B Shares, subdivided into two hundred seventy-five thousand (275,000) Preference B Shares 1, two hundred seventy-five thousand (275,000) Preference B Shares 2, two hundred seventy-five thousand (275,000) Preference B Shares 3 and two hundred seventy-five thousand (275,000) Preference B Shares 4 (the “Repurchased Shares”), each such shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), held by “Blue Rain B.V.”, a private company with limited liability, organised under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, and address at 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, Prins Bernhardplein 200, number Trade Register 60200642, for an aggregate redemption price of eleven million Euro (EUR 11,000,000.00) (the “Redemption Price”) being settled in kind.

Fourth resolution

The shareholders’ meeting resolves to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of eleven thousand Euro (EUR 11,000.00) so as to bring it from its present amount of one million nineteen thousand five hundred fifty-nine Euro and seventy cents (EUR 1,019,559.70) down to one million eight thousand five hundred fifty-nine Euro and seventy cents (EUR 1,008,559.70) by cancellation of the Repurchased Shares.

Fifth resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of one million eight thousand five hundred fifty-nine Euro and seventy cents (EUR 1,008,559.70) represented by one hundred million eight hundred fifty-five thousand nine hundred seventy (100,855,970) shares having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each and divided into:

5.1.1 (i) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 1 (the "Ordinary Shares 1") subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 1 (the "Ordinary A Shares 1") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 1 (the "Ordinary B Shares 1");

(ii) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 2 (the "Ordinary Shares 2"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 2 (the "Ordinary A Shares 2") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 2 (the "Ordinary B Shares 2");

(iii) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 3 (the "Ordinary Shares 3"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 3 (the "Ordinary A Shares 3") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 3 (the "Ordinary B Shares 3"); and

(iv) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 4 (the "Ordinary Shares 4"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 4 (the "Ordinary A Shares 4") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 4 (the "Ordinary B Shares 4" and all together the "Ordinary Shares");

5.1.2 three hundred and ninety thousand (390,000) hurdle shares (the "Hurdle Shares") subdivided into three hundred thousand (300,000) hurdle shares A (the (the "Hurdle Shares A") and ninety thousand (90,000) hurdle shares B (the (the "Hurdle Shares B");

5.1.3 (i) six million four hundred eighty-nine thousand three hundred and seventy-nine (6,489,379) preference shares 1 (the "Preference Shares 1"), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 1 (the "Preference A Shares 1") and six million four hundred fifteen thousand three hundred seventy-six (6,415,376) preference B shares 1 (the "Preference B Shares 1");

(ii) six million four hundred eighty-nine thousand three hundred and seventy-nine (6,489,379) preference shares 2 (the "Preference Shares 2"), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 2 (the "Preference A Shares 2") and six million four hundred fifteen thousand three hundred seventy-six (6,415,376) preference B shares 2 (the "Preference B Shares 2");

(iii) six million four hundred eighty-nine thousand three hundred and eighty (6,489,380) preference shares 3 (the "Preference Shares 3"), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 3 (the "Preference A Shares 3") and six million four hundred fifteen thousand three hundred seventy-seven (6,415,377) preference B shares 3 (the "Preference B Shares 3"); and

(iv) six million four hundred eighty-nine thousand three hundred and eighty (6,489,380) preference shares 4 (the "Preference Shares 4"), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 4 (the "Preference A Shares 4") and six million four hundred fifteen thousand three hundred seventy-seven (6,415,377) preference B shares 4 (the "Preference B Shares 4" and all together the "Preference Shares"); and

5.1.4 one hundred (100) management shares (the "Management Shares").

The Management Shares are held by Al Avocado S.à r.l., as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Al Avocado & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.510, constituée suivant acte notarié en date du 31 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 21 décembre 2013, numéro 3264, page 156660. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 mars 2014, publié au Mémorial C en date du 3 juin 2014, numéro 1416, page 67932.

L'assemblée (l'«Assemblée») est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renoncer aux convocations.

2. Renoncer aux conditions de stapling telles que prévues par la section relative aux définitions des statuts de la Société.

3. Prendre connaissance et approuver le rachat par la Société d'un million cent mille (1.100.000) actions préférentielles B, subdivisées en deux-cent soixante-quinze mille (275.000) actions préférentielles B1, deux-cent soixante-quinze mille (275.000) actions préférentielles B2, deux-cent soixante-quinze mille (275.000) actions préférentielles B3, et deux-cent soixante-quinze mille (275.000) actions préférentielles B4 (les «Actions Rachetées»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Blue Rain B.V., une société privée à responsabilité limitée, organisée d'après les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Amsterdam, Pays-Bas et dont l'adresse est 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, Prins Bernhardplein 200, enregistrée auprès du Registre du Commerce sous le numéro 60200642, pour un montant total de rachat égal à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,00) (le «Prix de Rachat»), devant être rémunéré via une souscription d'instruments.

4. Réduire le capital social de la Société d'un montant d'onze mille euros (11.000,00) de façon à le porter de son montant actuel d'un million dix-neuf mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante-dix centimes (EUR 1.019.559,70) à un million huit mille cinq-cents cinquante-neuf euros et soixante-dix centimes (EUR 1.008.559,70) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

5. Modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société.

6. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'Assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société est représenté au moment de l'Assemblée, les Actionnaires renoncent aux convocations, les Actionnaires ici représentés se considèrent eux-mêmes dûment convoqués et déclarent avoir pris parfaitement connaissance de l'agenda de l'Assemblée, lequel ayant été communiqué à chacun d'entre eux en avance, ceux-ci ayant déclaré qu'aucune convocation n'était nécessaire.

Seconde résolution

L'assemblée des Actionnaires décide de renoncer aux conditions de stapling mentionnées dans la section relative aux définitions, présente dans les statuts de la Société, qui énoncent que:

- Les Actions Préférentielles A1 ne pourront être rachetées qu'avec les Actions Préférentielles B1;
- Les Actions Préférentielles A2 ne pourront être rachetées qu'avec les Actions Préférentielles B2;
- Les Actions Préférentielles A3 ne pourront être rachetées qu'avec les Actions Préférentielles B3; et
- Les Actions Préférentielles A4 ne pourront être rachetées qu'avec les Actions Préférentielles B4.

Afin d'éviter toute ambiguïté, il doit être souligné qu'une telle renonciation aux conditions de stapling ne s'applique qu'au rachat d'actions prévu par la troisième résolution ci-dessous et que tout rachat/remboursement futurs d'actions émises par la Société sera effectué d'après le mécanisme de stapling, tel que défini dans les Statuts de la Société, le cas échéant.

Troisième résolution

L'assemblée des Actionnaires décide de connaissance et d'approuver le rachat par la Société d'un million cent mille (1.100.000) actions préférentielles B, subdivisées en deux-cent soixante-quinze mille (275.000) actions préférentielles B1, deux-cent soixante-quinze mille (275.000) actions préférentielles B2, deux-cent soixante-quinze mille (275.000) actions préférentielles B3, et deux-cent soixante-quinze mille (275.000) actions préférentielles B4 (les «Actions Rachetées»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Blue Rain B.V., une société privée à responsabilité limitée, organisée d'après les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Amsterdam, Pays-Bas et dont l'adresse est 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, Prins Bernhardplein 200, enregistrée auprès du Registre du Commerce sous le numéro 60200642, pour un montant total de rachat égal à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,00) (le «Prix de Rachat»), rémunéré via une souscription d'instruments.

Quatrième résolution

L'assemblée des Actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de onze mille euros (11.000,00) de façon à le porter de son montant actuel d'un million dix-neuf mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante-dix centimes (EUR 1.019.559,70) à un million huit mille cinq-cents cinquante-neuf euros et soixante-dix centimes (EUR 1.008.559,70) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Cinquième résolution

Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'assemblée des Actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui devra dès lors être lu comme suit:

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million huit mille cinq-cents cinquante-neuf euros et soixante-dix centimes (EUR 1.008.559,70) représenté par cent millions huit cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-dix (100.855.970) actions ayant une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, réparties comme suit:

5.1.1 (i) dix-huit millions six cent vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 1 (les «Actions Ordinaires 1») subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A1 (les «Actions Ordinaires A1») et dix-huit millions cinq cent quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B1 (les «Actions Ordinaires B1»);

(ii) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 2 (les «Actions Ordinaires 2») subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A2 (les «Actions Ordinaires A2») et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B2 (les «Actions Ordinaires B2»);

(iii) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 3 (les «Actions Ordinaires 3») subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A3 (les «Actions Ordinaires A3») et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B3 (les «Actions Ordinaires B3»); et

(iv) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 4 (les «Actions Ordinaires 4») subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A4 (les «Actions Ordinaires A4») et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B4 (les «Actions Ordinaires B4»), ensemble les «Actions Ordinaires»;

5.1.2 Trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) actions de rendement (les «Actions de Rendement») subdivisées trois cent mille (300.000) actions de rendement A (les «Actions de Rendement A») et quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de rendement B (les «Actions de Rendement B»);

5.1.3 (i) six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (6.489.379) actions préférentielles 1 (les «Actions Préférentielles 1»), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A1 (les «Actions Préférentielles A1») et six millions quatre cent quinze mille trois cent soixante-seize (6.415.376) actions préférentielles B1 (les «Actions Préférentielles B1»);

(ii) six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (6.489.379) actions préférentielles 2 (les «Actions Préférentielles 2»), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A2 (les «Actions Préférentielles A2») et six millions quatre cent quinze mille trois cent soixante-seize (6.415.376) actions préférentielles B2 (les «Actions Préférentielles B2»);

(iii) six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt (6.489.380) actions préférentielles 3 (les «Actions Préférentielles 3»), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A3 (les «Actions Préférentielles A3») et six millions quatre cent quinze mille trois cent soixante-dix-sept (6.415.377) actions préférentielles B3 (les «Actions Préférentielles B3»); et

(iv) six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt (6.489.380) actions préférentielles 4 (les «Actions Préférentielles 4»), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A4 (les «Actions Préférentielles A4») et six millions quatre cent quinze mille trois cent soixante-dix-sept (6.415.377) actions préférentielles B4 (les «Actions Préférentielles B4»), ensemble les «Actions Préférentielles»); et

5.1.4 cent (100) actions de commandité (les "Actions de Commandités").

Les Actions de Commandité sont détenues par Al Avocado S.à r.l., actionnaire commandité.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18605. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015010407/260.

(150011858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Auriga Investors Luxembourg SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 193.716.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Auriga Global Investors SV, SA, a Spanish limited liability company, having its registered office at Cuesta del Sagrado Corazón, n.6-8, 28016 Madrid, Spain and registered with the "Comision Nacional del Mercado de Valores" under number 2007031914, hereby represented by Remi Chevalier, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2014, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société anonyme».

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a public limited liability company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Auriga Investors Luxembourg SPV S.A.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or more shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The sole director of the Company (the "Sole Director"), or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, certificates, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

3.4 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose and can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euros) represented by 320 (three hundred and twenty) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

5.3 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be) adopted in the manner required for amending the Articles.

5.4 Shares in the Company may be issued as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor.

5.5 The preferential right of subscription may be cancelled or limited by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be), adopted in the manner required for amending the Articles, within the limits provided by the Law.

Art. 6. Form of shares.

6.1 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

6.2 The Shares are in principle in registered form and may be in bearer form, at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

6.3 A register of the Shareholders (the «Register») shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any holder of registered Shares. Such Register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of registered Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of registered Shares will be established by the entry in this Register.

Art. 7. Payment of shares. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Art. 8. Share premium. In the Register one or more separate share premium reserves may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares. Payments from this reserve may be made only by a resolution of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be).

Chapter III. - Administration & Supervision

Art. 9. Board of directors or sole director.

9.1 The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed by at least three directors (the «Directors», each a «Director»), who need not to be Shareholder(s).

9.2 In case the Company is incorporated by a single Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the Shares are held by only one Shareholder, the Company may be managed by one director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder. Any reference to the Directors or the Board of Directors in these Articles shall be a reference to the Sole Director of the Company if the Company has only one Director.

9.3 Where a legal entity is appointed as Director, it must designate a permanent representative who will represent the legal entity as member of the Board of Directors or as Sole Director, as the case may be. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.4 The Directors or the Sole Director, as the case may be, are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six (6) years from the date of his/her/its election.

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 10. Meeting of the board of directors.

10.1 If there is only one Director, that Sole Director assumes all powers conferred to the Board of Directors and takes the decisions in writing.

10.2 In case of plurality of Directors, the meetings of the Board of Directors are convened by any Director. The Board of Directors shall elect a chairman amongst its members (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present, he/she/it will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting. The Chairman has a casting vote in case of ballot.

10.3 In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing (telegram, telefax, e-mail or letter) another Director as his/her/its proxy. A Director may also appoint another Director to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Director may represent more than one of his/her/its colleagues.

10.5 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting.

10.10 Copies or excerpts shall be certified by the Chairman or by any 2 (two) Directors.

Art. 11. Powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be).

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with the interest of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his/her/its statement to be included in the minutes of the meeting. He/she/it may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Director(s) may have had an interest conflicting with the interest of the Company.

Art. 12. Delegation and agent of the board of directors.

12.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders, under such terms and with such powers as the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall determine.

12.2 The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors, may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

Art. 13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, bound by the joint signatures of any 2 (two) Directors or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Director, by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders.

15.1 The Company may have one Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person, i.e the Sole Shareholder. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

15.2 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.3 In case of a plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company and shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of a convening notice sent to the Shareholders in compliance with the Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting and the proposal submitted to the decision of the meeting. Voting forms which show neither a vote in favor nor against the resolution nor an abstention shall be void. The Company will only take into account voting forms received two (2) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) a proxyholder who needs not to be a Shareholder. A proxyholder may represent one or several Shareholder(s) at a meeting.

15.7 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by a majority of fifty percent (50%) plus one of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least fifty percent (50%) plus one of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the Shareholders present or represented.

15.9 However, the change of nationality of the Company and the increase of the commitments of its Shareholder(s) will require the unanimous consent of all the Shareholders and the compliance with any other legal requirement.

15.10 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Art. 16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the city of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 20 April of each year or, if such day is not a Business Day, on the following Business Day, and for the first time in 2016.

Art. 17. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent ten percent (10 %) of the share capital of the Company.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 18. Business year.

18.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

18.2 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director, draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five percent (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least ten percent (10%) of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors (or, as the case may be, the Sole Director) may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Auriga Global Investors SV, SA	320
Total:	320

The Shares have been paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%) of their nominal value so that the amount of eight thousand Euros (EUR 8,000) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Law are fulfilled.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,150.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the Shareholders, approved the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as Directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. Iñigo Resusta Covarrubias, born on 19 June 1966 in Donostia-San Sebastian (Guipuzcoa), residing at Cuesta del Sagrado Corazón, n.6-8, 28016 Madrid (Spain);

- Mr. Joaquin Juan Poblet, born on 18 November 1967 in Madrid (Spain), residing at Majadahonda C.Argos 1 Madrid (Spain);

- Mr. Benoit Andrienne, born on 26 September 1975 in Verviers (Belgium), residing at 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The following statutory auditor of the Company is appointed for a period ending at the annual general meeting of the Shareholders approving the accounts of the first financial year:

- Daniel Arribas Garcia, born on 9 June 1975 in Madrid (Spain), residing at Cuesta Sagrado Corazon 6-8. 28016. Madrid, Spain

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la tradition française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente décembre,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Auriga Global Investors SV, SA, une limited liability company espagnole, ayant son siège social à Cuesta del Sagrado Corazón, n.6-8, 28016 Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Comision Nacional del Mercado de Valores sous le numéro 2007031914, représenté par Remi Chevalier, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2014, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme «l'Actionnaire Unique»,

Laquelle comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet et durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

1.1 Il est établi par le détenteur actuel des actions créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «Auriga Investors Luxembourg SPV S.A.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

2.3 L'administration unique de la Société (l'«Administrateur Unique»), ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le

siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise l'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

2.5 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat ou échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, débentures, certificats de dépôt et autres titres de créance et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour conséquence de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds par le biais notamment (mais pas uniquement) de d'émission d'obligations, notes, certificats, billet à ordre ou de tout autre instrument de dette ou de capital convertible ou non, l'utilisation de produits financiers dérivés ou autres.

3.4 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social et la Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social et actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune (les «Actions» et chacune une «Action»).

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant) dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

5.4 Les Actions de la Société peuvent être émises en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'autres biens, en accord avec les conditions prévues par la Loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprise.

5.5 Le droit préférentiel de souscription peut être annulé ou limité par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant), adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts. et dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux. Chaque Action a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Actionnaires.

6.2 Les Actions sont, en principe nominatives, et peuvent être au porteur à la demande des Actionnaires et selon les conditions légales applicables.

6.3 Un registre des Actionnaires (le «Registre») doit être conservé au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout détenteur d'Actions. Ce Registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son élection de domicile, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant qu'il a payé pour ces Actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce Registre.

Art. 7. Libération des actions. Les paiements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions arrêtées de temps à autres par le Conseil d'Administration (ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant). Tout montant appelé à être versé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Prime d'émission. Dans le Registre, une ou plusieurs réserves de prime d'émission peuvent être maintenues pour les Actions, indiquant la prime payée sur les Actions. Les paiements de ces réserves seront seulement faits à la suite d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant).

Titre III. - Administration & Supervision

Art. 9. Conseil d'administration ou administrateur unique.

9.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres (les «Administrateurs», chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les Actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique») jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante constatant l'existence de plus d'un Actionnaire. Toute référence aux Administrateurs dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Administrateur Unique si la Société n'a qu'un seul Administrateur.

9.3 Lorsqu'une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, cette personne morale doit nommer un représentant permanent qui la représentera en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant qu'Administrateur Unique, le cas échéant. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

9.5 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il leur sera demandé de ratifier cette nomination.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Administrateur, cet Administrateur Unique détient l'ensemble des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration et prend les décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'Administrateur, les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

10.3 Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, moyennant une confirmation écrite ultérieure. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre une décision si la majorité de ses membres n'est pas présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple.

10.6 Le recours à un équipement de vidéo conférence ou d'appels en conférence initié depuis le Luxembourg est permis à condition que chaque Administrateur participant soit capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participants, qu'ils utilisent ou non cette technologie et que chaque Administrateur soit réputé présent et soit autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

10.7 Les votes peuvent également être effectués par fax, e-mail ou par téléphone, à condition que, pour ce dernier cas, un tel vote soit confirmé par écrit.

10.8 Une résolution du Conseil d'Administration peut être prise valablement par voie écrite si elle est signée et approuvée par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés.

10.10 Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est investi des pouvoirs les plus larges afin d'effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration (ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant).

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il/elle ne peut prendre part à cette délibération. Lors de l'assemblée générale suivante,

avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs et agent du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, Administrateurs, gérants, officiers ou autres agents, personnes physiques ou morales, associés ou non, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant).

12.2 L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, Administrateur ou non, de nommer et révoquer tout fondé de pouvoir et employé et de fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, en cas d'Administrateur Unique, par l'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations journalières de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations journalières, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour une durée de six (6) ans à compter de leur nomination.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoir de l'actionnaire unique / L'assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main, i.e. l'Actionnaire Unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société. Chaque Actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre des Actions par lui détenues. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. Une assemblée générale doit être convoquée lorsque des Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société le demandent. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus deux (2) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, Actionnaire ou non. Un mandataire peut représenter un ou plusieurs Actionnaires à une réunion.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple (50%) des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés.

15.9 Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements de ses Actionnaires requiert le consentement unanime de tous les Actionnaires et le respect de toute autre disposition légale.

15.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leur propre frais) et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 16. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant la réunion à Luxembourg le 20 avril de chaque année ou, si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, et pour la première fois en 2016.

Art. 17. Les autres assemblées générales. Tout Administrateur ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social

Titre V. - Année sociale, Distribution et bénéfices

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sous réserve des dispositions transitoires pour la première année sociale.

19.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, au moins un (1) mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 19. Distribution des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Actions:

Auriga Global Investors SV,	320
Total:	320

Les Actions ont été payées et libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) de sorte que la somme de huit mille Euros (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

La première année sociale de la Société commence au jour de la constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie contractante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Actionnaire Unique décide de nommer comme Administrateurs de la Société, pour une période de six (6) ans:
 - M. Iñigo Resusta Covarrubias, né le 19 juin 1966 à Donostia-San Sebastian (Guipuzcoa), résidant à Cuesta del Sagrado Corazón, n.6-8, 28016 Madrid (Espagne);
 - M. Joaquin Juan Poblet, né le 18 novembre 1967 à Madrid (Espagne), résidant à Majadahonda, C. Argos 1, Madrid (Espagne);
 - M. Benoit Andrienne, né le 26 septembre 1975 à Verviers (Belgique), résidant à 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency (Grand Duché de Luxembourg).
3. Le Commissaire aux Comptes de la Société suivant est nommé pour une période se terminant au jour de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes de la première année sociale:
 - Daniel Arribas Garcia, né le 9 juin 1975 à Madrid (Espagne), résidant à Cuesta del Sagrado Corazón, n.6-8, 28016 Madrid (Espagne).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne susmentionnée, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie susmentionnée, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CHEVALIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009446/570.

(150011272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Saada Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.719.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December,

Before us Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Saada Holdings Ltd, a BVI business company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered seat at the offices of Trident Trust Company (B.V.I) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1652309,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association (hereafter the «Articles») of a “société anonyme”:

Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established a company (hereafter the «Company») in the form of a “société anonyme” under the name of "Saada Holdings S.A."

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of a plurality of shareholders, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares - Shares certificates. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one Euro (EUR 1-) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

The Company shall consider the person in whose name the registered shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Board of directors. In case the Company has only one shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a board of directors consisting of either one director (the “sole director”) until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three directors.

In case of a plurality of shareholders, the Company is managed by a board of directors composed of at least three members.

The directors do not need to be shareholder of the Company.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

If the board of directors consists only of one member, this member will perform all functions of the board of directors.

Art. 7. Procedures of meeting of the board. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors. However, when the board of directors is composed of one director, the minute of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the director having an interest opposed to that of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 9. Binding signature. In all circumstances, the Company will be bound by the signature of the sole director or in case of plurality of directors by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. Meetings of shareholders - General. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of a plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the company's registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first (31) of December 2015.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 16. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
Saada Holdings Ltd	31,000	31,000€	100%
Total	31,000	31,000€	100%

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed party, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors as well as of auditors is fixed at one (1).

2. Has been appointed as sole director:

- Mr. Souleymane Coulibaly, director, born on April 19, 1963, in Ivory Coast with professional address at 197, 8th Street, Suite 215, MA 02129 Charlestown, United States of America.

3. Has been appointed statutory auditor:

- FIDEURO, a public company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 151.304.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2020.

5. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un du mois de décembre,

Par-devant Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Saada Holdings Ltd, une société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social dans les bureaux de Trident Trust Company (B.V.I) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée auprès du Registre des Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1652309,

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée à la présente pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (ci-après «les Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale - Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après «la Société») sous la dénomination de "Saada Holdings S.A."

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'action. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.00,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions toutes ayant une valeur nominale de un Euros (EUR 1-), entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre nominatif des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Conseil d'administration. Si la Société est n'a qu'un actionnaire ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration consistant soit en un administrateur («l'administrateur unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois administrateurs.

En cas d'une pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs ne doivent pas être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années. Ils peuvent être révoqués en tout temps révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Si le conseil d'administration ne comporte qu'un seul membre, celui-ci exercera toutes les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Dans le cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel opposé dans une opération à celui de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle opération, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Cependant quand le conseil d'administration n'est composé que d'un administrateur, le procès verbal de la réunion du conseil d'administration mentionnera uniquement l'opération qui a lieu entre la Société et l'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé administrateurs-délégués.

Art. 9. Signature. En toutes circonstances, la Société est engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas d'une pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société au lieu indiqué dans la convocation le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 12. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1) du mois de janvier et se termine le trente et un (31) du mois de décembre, à l'exception du premier exercice qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente et un (31) du mois de décembre 2015.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Référence à la loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
Saada Holdings Ltd	31.000	31.000€	100%
Total	31.000	31.000€	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs et celui des commissaires est fixé à un (1).

2. Est nommé administrateur unique:

- M. Souleymane Coulibaly, gérant, né le 19 avril 1963, en Côte d'Ivoire, avec adresse professionnelle au 197, 8th Street, Suite 215, MA 02129 Charlestown, Etats-Unis d'Amérique,

3. Est nommé commissaire aux comptes:

- FIDEURO, une société anonyme dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.304.

4. Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

5. Le siège social de la société est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/720. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010160/396.

(150011016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Montrachet S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.519.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MONTRACHET S.A.", ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109519, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1232 du 18 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Francis KESSELER, pré-nommé, en date du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 111 du 16 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'actionnaire représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il possède ont été portés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer et qui sera conservée à l'étude du notaire instrumentant.

La procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Démission de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, de la société anonyme FMS SERVICES S.A. et de la société anonyme S.G.A. SERVICES S.A., de leur mandat d'administrateur et décharge.

2) Démission de Monsieur Eric HERREMANS de son mandat de commissaire et décharge.

3) Adoption de statuts instaurant la possibilité pour la société d'être administrée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique.

4) Ajout d'un deuxième paragraphe à l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

5) Modification des articles 9 et 14 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

« **Art. 14.** La société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

6) Réduction du nombre des administrateurs de 3 (trois) à 1 (un).

7) Nomination de Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

8) Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B58545, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

9) Transfert du siège social de L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, de la société anonyme FMS SERVICES S.A. et de la société anonyme S.G.A. SERVICES S.A., comme administrateur est acceptée et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission.

Deuxième résolution

La démission de Monsieur Eric HERREMANS comme commissaire est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter des statuts instaurant la possibilité pour la société d'être administrée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique.

Quatrième résolution

Un deuxième paragraphe est ajouté à l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

Cinquième résolution

Les articles 9 et 14 des statuts sont modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

« **Art. 14.** La société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. ».

Sixième résolution

Le nombre des administrateurs est réduit de 3 (trois) à 1 (un).

Septième résolution

M. Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Huitième résolution

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B58545, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Neuvième résolution

Le siège social a été transféré de L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à 900,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2014. Relation GRE/2014/5435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015009993/137.

(150010641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Imondial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21A, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 101.233.

L'an deux mil quinze, le treizième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Monsieur Daniel Jorge SOARES DA ASSUNCAO, né le 24 juillet 1989 à Luxembourg, demeurant à L-3441 Dudelange, 49, Avenue Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Maître David YURTMAN, Avocat à la Cour, demeurant à L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société «Imondial S.à r.l.», société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Léon THOMAS dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 9 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 août 2004, sous le numéro 809, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 4 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mai 2011 sous le numéro 1029.

- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de L-3441 Dudelange, 49, Avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-5610 Mondorf-Les-Bains, 21A, Avenue des Bains.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société afin de refléter le point de l'ordre du jour proposé ci-dessus.

3. Divers.

- qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3441 Dudelange, 49, Avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-5610 Mondorf-Les-Bains, 21A, Avenue des Bains.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. YURTMAN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 janvier 2015. Relation: DAC/2015/623. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009856/50.

(150011223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Emilion S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.990.

Rectificatif du dépôt L140117760 enregistré et déposé le 09/07/2014

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011249/11.

(150013473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Dockery Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 134.042.

En date du 15 janvier 2015, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société DOCKERY PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCS Luxembourg B 134042.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Madame Laurence BARDELLI

Référence de publication: 2015011223/12.

(150013197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.
